

Forêt domaniale de Versailles

12 mars 2015

Coupes 2015

LA FORET DOMANIALE DE VERSAILLES



Grande de 1037 hectares, la forêt de Versailles est composée d'un ensemble de petits massifs. Elle surplombe l'agglomération de Versailles et son château à la renommée internationale.

Peuplée principalement de chênes et de châtaigniers, elle est traversée par la Bièvre, un affluent de la Seine.

Elle est riche en mares et milieux humides, abritant une grande diversité biologique.

Gérée par l'Office national des forêts, les principaux objectifs pour cette forêt sont de conserver l'identité des paysages et d'accueillir le public grâce à un réseau d'allées, en bordure des plans d'eau et des mares, dans un contexte très urbanisé.

Le rajeunissement des arbres est également un enjeu pris en compte dans la gestion de cette forêt. Des exploitations sont programmées chaque année afin de rajeunir, renouveler et éclaircir les peuplements.

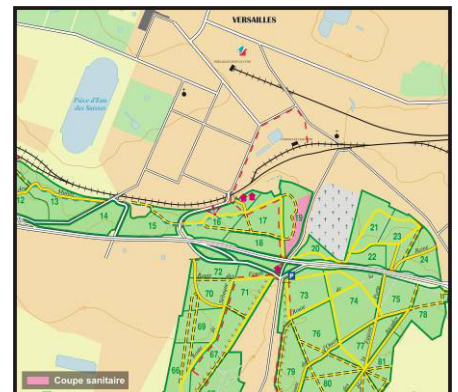
L'ONF sécurise la forêt de Versailles

Gérée par l'Office national des forêts, la forêt domaniale de Versailles bénéficie d'un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période 2009-2028. Celui-ci prévoit plusieurs coupes en 2015 dont une sur la parcelle 19C située sur la commune de Versailles.

Une « coupe sanitaire » est programmée sur une partie de la parcelle 19

Localisée en lisière de route (rue de la Porte de Buc), la **parcelle 19C**, se situe en amont du mur domanial.

Cette parcelle se compose de très gros arbres dont des hêtres qui sont **dépérissants**.



Une mise en sécurité de cet espace est nécessaire sur une **surface de 2 hectares**. L'intervention consiste à **exploiter les arbres dépérissants**, afin de sécuriser les espaces fréquentés.

Le paysage forestier sera fortement modifié du côté de la route et en forêt.

Illustration d'une coupe sanitaire



Des arbres dépérissants

Les arbres dépérissants sont coupés

Une forêt plus forte et en bonne santé

Coupes 2015

*L'aménagement forestier

Il constitue la feuille de route pour le gestionnaire, sur une période généralement de 20 ans, en fixant les objectifs à court et à long terme et en prescrivant les actions à réaliser, après avoir fait l'état des lieux.

Il permet de programmer les coupes et les travaux nécessaires pour :

- éclaircir et renouveler la forêt
- favoriser la biodiversité
- entretenir et améliorer les équipements d'accueil.

Il est approuvé par arrêté ministériel.

Utilisation du bois

Selon la qualité des bois, celui-ci sera utilisé pour de la trituration (fabrication de panneaux de particules), en bois de chauffage, bois d'industrie ou bois d'oeuvre pour les bois de qualité.

Cette intervention va démarrer au printemps 2015 et se poursuivra toute l'année



Cette coupe, prévue dans « l'aménagement forestier* », sera réalisée en « bois façonné » c'est-à-dire par l'ONF avec sa propre équipe de bûcherons.

Ce mode de récolte permet de mieux maîtriser l'exploitation et son calendrier.

Une remise en état de la forêt est toujours prévue en fin de chantier.

Panneau chantier : durant l'exploitation, le chantier est interdit au public.

Les bois seront ensuite stockés au bord de chemins forestiers avant d'être évacués.

Ces travaux vont engendrer un certain nombre de désagréments pour le promeneur

- Le paysage sera modifié puisque des arbres seront coupés.
- La parcelle en question sera interdite au public du fait des exploitations en cours qui sont dangereuses.
- Les engins forestiers vont entraîner du bruit et générer des ornières et des chemins moins confortables.
- Le bois restera à terre dans la parcelle puis il sera stocké en bordure de chemin avant d'être transporté.

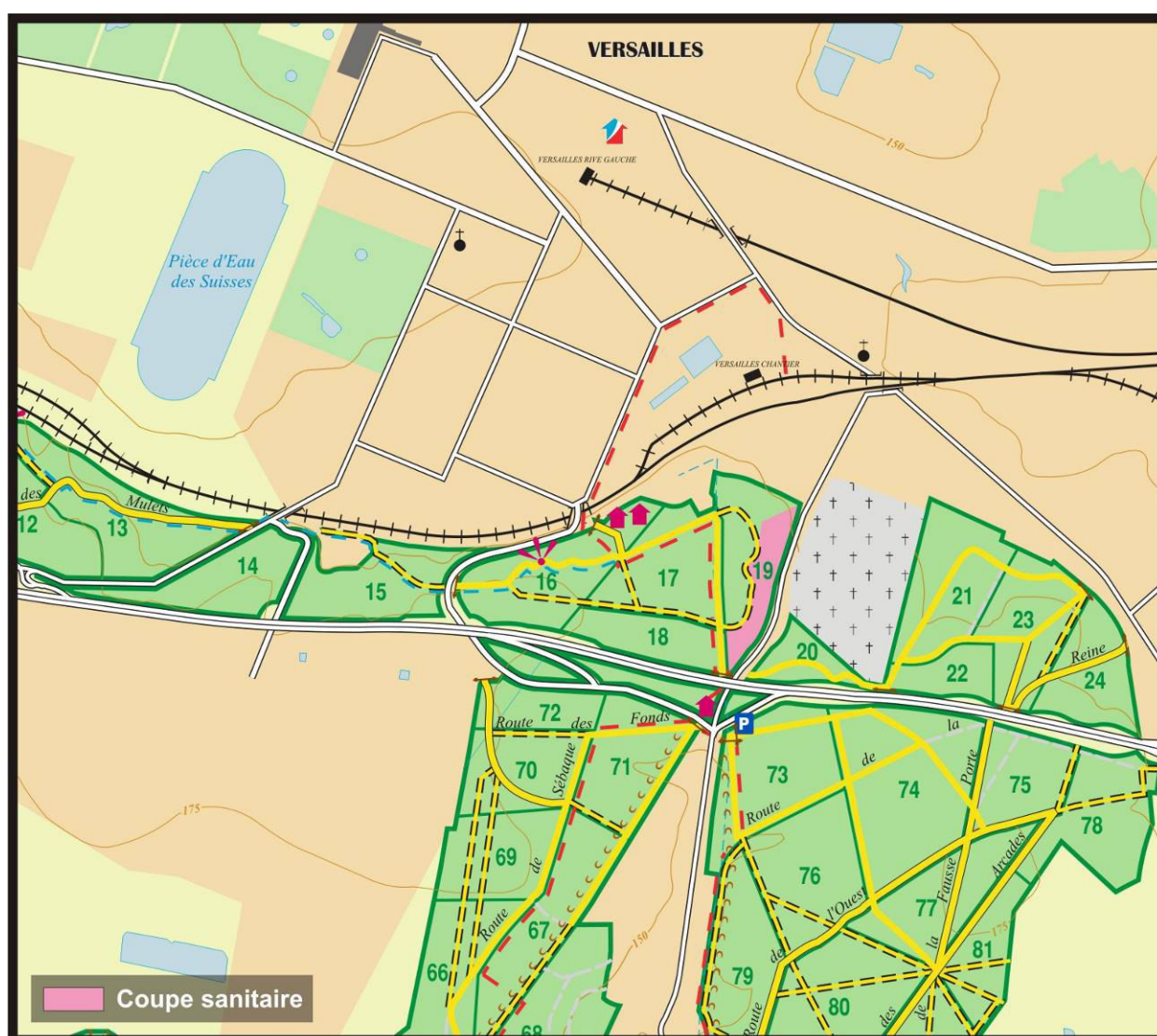
L'exploitation du bois fait partie de la vie de la forêt.

Forêt domaniale de Versailles

12 mars 2015

Coupes 2015

Plan de la coupe – parcelle 19C Forêt domaniale de Versailles



Contact ONF agence

Séverine Rouet
severine.rouet@onf.fr
01 34 83 63 57

Contact ONF UT de Versailles

MF de Bois Robert
Rue Francesco Ferrer
78210 St Cyr l'Ecole